Cayenne, le 15 novembre 2006

Le Recteur
Chancelier de l'Université
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale de la Guyane

aux

Enseignants du 1er degré de l'Académie

S/c de Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'Education Nationale

S/c de Mesdames et Messieurs les Principaux
de collèges

Rectorat

Division du Personnel
Enseignant du 1er degré

Dossier suivi par :
Jean RAMERY
Nadine PALMOT
Tél. 05 94 29 93 88
Fax 05 94 29 93 74

nadine.palmot@ac-guyane.fr

B.P. 6011
97306 Cayenne Cedex

Réf : DPE1/NP/2006 -

Objet : Formation des personnels pour l'adaptation et la scolarisation des élèves en situation de handicap – Stage de spécialisation, année 2007-2008.

La circulaire ministérielle relative aux stages de spécialisation –CAPA-SH pour l'année scolaire 2007-2008 est en cours de préparation.

En conséquence, les enseignants titulaires intéressés par les stages de spécialisation en vue d'exercer des fonctions dans le domaine de l'adaptation et la scolarisation des élèves en situation de handicap peuvent se reporter aux textes suivants :

- Décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 (BO spécial n° 4 du 26/02/2004)
- Arrêtés du 5 janvier 2004 (BO spécial n° 4 du 26/02/2004)
- Circulaire n°2004-026 du 10/02/2004 (BO spécial n° 4 du 26/02/2004)

Pour les écoles ne possédant pas les bulletins officiels, les textes pourront être consultés auprès des secrétariats des Inspecteurs de l'éducation nationale de leur circonscription.

Les éventuels candidats à l'une ou plusieurs des formations concernées sont invités à retirer un dossier de candidature à la Division du Personnel Enseignant du 1er degré (Rectorat – site de Baduel – porte 209) ou auprès des secrétariats d'IEN, ou sur le site académique www.ac-guyane.fr et à le déposer une fois rempli auprès de leur IEN pour avis, avant le **Lundi 4 décembre 2006 délai de rigueur.** Tout dossier sans avis de l'IEN sera annulé.

Une journée d'information se tiendra le **mercredi 13 décembre 2006 au collège E. Tell Eboué à Saint-Laurent de 8 h 30 à 12 h 30**. Les entretiens débuteront à

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14 heures. Cette journée, animée par l'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'enseignement spécialisé ainsi que par des enseignants spécialisés, permettra :

- d'apporter aux candidats des précisions quant aux caractéristiques des emplois auxquels conduisent les différentes formations ;
- de les informer des conditions dans lesquelles sont organisés et se déroulent les stages de formation et les obligations qui en découlent ;
- de leur fournir des indications sur les postes disponibles dans le département.

Les options retenues pour l'année 2007-2008 sont les suivantes :

- OPTION D ⇨ 6 postes
- OPTION E ⇨ 10 postes
- OPTION F ⇨ 6 postes
- OPTION G ⇨ 4 postes

La liste des centres de formation sera communiquée aux candidats lors des journées d'information.

Obligation leur est faite de solliciter en premier vœu le centre ou l'IUFM le plus proche de leur domicile, d'émettre trois vœux pour les options D et G.

Les candidats confirmant leur candidature à l'issue de la journée d'information seront convoqués à un entretien.

Vous trouverez ci-joint :

- ANNEXE I : tableau récapitulatif des conditions exigées des candidats aux stages
- ANNEXE II : liste des options du CAPA-SH
- ANNEXE III : courrier de l'I.E.N. chargé de l'ASH

Bernard-Marie GROSSAT

- ANNEXE I -

CONDITIONS EXIGEES DES CANDIDATS AU STAGES DE PREPARATION AU CAPA-SH

Nature des stages	Age des candidats **(1)**	Qualification exigée	Obligation de servir **(2)**
CAPA-SH Options : D – E – F – G	Etre âgé de moins de 50 ans	Appartenance au corps des professeurs des écoles ou au corps des instituteurs titulaires.	Exercer à l'issue du stage des fonctions relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires pendant 3 années consécutives dans l'option choisie et dans le département au titre desquels l'admission en stage a été prononcée.

(1) A la date du 1er octobre de l'année d'entrée en stage.

(2) Les années d'exercice dans les fonctions relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires doivent être comptabilisées à l'issue du stage théorique accompli dans un centre de formation.

- ANNEXE II –

Options du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap

(CAPA-SH)

Option A : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants ;

Option B : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants ;

Option C : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant ;

Option D : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives ;

Option E : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique ;

Option F : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté ;

Option G : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante rééducative.

Cayenne, le 27 octobre 2006

M. David NOEL
Inspecteur de l'éducation nationale
chargé de L'adaptation scolaire et de la
scolarisation des élèves handicapés sur le
département de la Guyane
aux enseignants titulaires
du premier degré

Adaptation scolaire et Scolarisation des enfants Handicapés

Rectorat Polycarpe bureau D4
Rue Polycarpe 97300 Cayenne
Tél. : 05 94 25 63 65
Fax : 05 94 25 63 76

Objet : réunion d'information sur les formations destinées aux enseignants de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés (ASH).

Le développement de la scolarisation des élèves handicapés et la lutte contre la difficulté scolaire nécessitent l'investissement d'enseignants bénéficiant d'une formation approfondie. Tous les personnels titulaires intéressés sont conviés à une demi journée d'information qui se tiendra le mercredi 13 décembre au collège Tell Eboué à Saint Laurent de 8h30 à 12h30. L'après midi de ce même jour, à partir de 14h00, se dérouleront les entretiens des personnels intéressés par ces formations. Au cours d'un échange d'une vingtaine de minutes, chaque candidat devra faire la preuve de sa motivation et de ses capacités à exercer dans l'ASH et à suivre la formation correspondant à l'option demandée.
Le désir de s'investir dans le domaine de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés (ASH), une bonne connaissance du système éducatif, une excellente capacité d'adaptation et une certaine mobilité géographique constituent les qualités exigées pour se présenter à ces diverses formations.

Pour la rentrée 2007, quatre formations se dérouleront à l'IUFM de Guyane, un certain nombre de semaines de cours seront dispensées sur Saint Laurent :

Formation F pour enseigner en SEGPA (6 postes en prévision essentiellement sur Saint Laurent, Mana et Kourou)

Formation G pour enseigner en réseau (4 postes sur Saint-Laurent, Sinnamary, Saint-Georges et Maripasoula)

Formation D pour enseigner en CLIS 1, UPI 1 ou établissements médicaux. (6 postes implantés selon les disponibilités après le premier mouvement)

Formation E pour enseigner au sein des réseaux dans les postes de CLAD/RAD (10 postes essentiellement sur Saint Laurent, Mana et Sinnamary)

Confiant dans votre capacité d'investissement et votre motivation,

L'IEN ASH
David NOEL

ACADEMIE DE LA GUYANE
RECTORAT

ANNEE SCOLAIRE **2007-2008**

DOSSIER DE CANDIDATURE

AU STAGE DE PRÉPARATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR LES AIDES SPÉCIALISÉES, LES ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS ET LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

CAPA-SH

OPTIONS (1)

Option - D	N°	Option - F	N°
Option - E	N°	Option - G	N°

(1) si le choix porte sur plusieurs options, indiquer un numéro d'ordre.

NOM ET PRÉNOMS :

NOM DE JEUNE FILLE :

DATE DE NAISSANCE : LIEU : DÉPARTEMENT :

SITUATION DE FAMILLE : C M D NOMBRE D'ENFANTS :

ADRESSE À LAQUELLE DOIT ÊTRE ENVOYÉE LA CONVOCATION :

SITUATION MILITAIRE :
PRÉCISER ÉVENTUELLEMENT LA DATE D'ÉCHÉANCE DE VOTRE SURSIS D'INCORPORATION :

AFFECTATION :

DIPLOMES, dates d'obtention :

ANCIENNETE GENERALE des services au 1er janvier de l'année en cours :
NOMBRE D'ANNEES EFFECTIVES en qualité de titulaire au 1er octobre de l'année en cours :

ECHELON ACTUEL :

CHOIX DU CENTRE DE FORMATION *(par odre préférentiel)*

1 - 3 -
2 -

OBLIGATION DE SERVIR
ET DE SE PRESENTER AUX EXAMENS
(A signer par le candidat)

Je m'engage :
- à me présenter, à l'issue du stage dans un centre, aux épreuves théoriques de l'examen du CAPA-SH et, en cas de succès à celles-ci, à l'épreuve pratique dans les conditions fixées par les textes en vigueur ;
- à exercer, à l'issue du stage théorique, pendant 3 années consécutives dans l'option choisie lors de l'admission en stage, dans le département au titre duquel l'admission en stage à été prononcée et à accepter tout poste qui me sera attribué.

Date et signature du candidat :

Avis de l'Inspecteur de circonscription :

- capacités relationnelles du candidat

- aptitudes à s’insérer dans une équipe de travail

- autres observations

Date, signature

==========

Avis de la Commission d’entretien :

- motivations du candidat

- capacités d’adaptation aux fonctions qu’il sollicite

- capacités relationnelles

- aptitudes à s’insérer dans une équipe de travail

- autres observations

Date, signature :

==========

Avis de l’Inspecteur de l’ASH :

Date, signature :

==========

Décision de l’Inspectrice d’Académie Adjointe au Recteur
Chargée par délégation de l’ASH :